



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 116-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2024.RRGR.172

Déposée le : 03.06.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Gabi Schönenberger, Schwarzenburg) (porte-parole)
PS-JS (Blum, Melchnau)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 06.06.2024

N° d'ACE : 1017/2024 du 16 octobre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Une mesure efficace contre la violence dans les écoles bernoises : instaurer et appliquer la norme grisonne pour prévenir la violence et les violations de l'intégrité

Le Conseil-exécutif est chargé d'instaurer à l'école obligatoire l'instrument connu sous le nom de « norme grisonne ».

Développement :

Deux enseignantes ou enseignants sur trois ont été victimes de violence au cours des cinq dernières années, d'après une étude publiée il y a un an par l'association faîtière des enseignantes et des enseignants de Suisse alémanique (LCH). Les atteintes à l'intégrité sont particulièrement difficiles à gérer ; souvent, les questions que se posent le corps enseignant et les directions des écoles restent sans réponse. Des mesures efficaces devraient leur permettre de faire face aux élèves et se montrer ouverts et cohérents avec les parents.

C'est pourquoi les écoles doivent disposer d'instruments efficaces et transparents pour répondre à la violence et aux atteintes à l'intégrité.

La norme grisonne constitue à cet égard un instrument idéal. Elle comprend des mesures préventives et contribue notablement à une gestion professionnelle des atteintes à l'intégrité pour autant qu'elle soit utilisée avec rigueur. Elle a fait ses preuves dans le recensement et le traitement des cas et s'est révélée être un instrument efficace de recensement structuré et de traitement professionnel des violations. Parce qu'elle englobe également des mesures préventives, elle est un soutien essentiel à la prévention et à la gestion transparente et limpide des violations de l'intégrité.

La norme grisonne est un protocole différencié, mais néanmoins facile à appliquer. Dix modules/éléments-clés permettent d'obtenir une ligne, une clarté et une sécurité d'action suffisantes pour toutes les personnes concernées.

Cet instrument peut répondre aux besoins et aux nécessités spécifiques à chaque école et à la grande diversité des atteintes à l'intégrité.

Des ajustements sont possibles, qui débouchent sur une mise en œuvre adaptée et donc sur une meilleure acceptation.

Grâce à la norme grisonne, les écoles, et leur direction en particulier, sont accompagnées de façon optimale pour gérer les cas difficiles, notamment ceux impliquant des atteintes à l'intégrité ou des agressions, ainsi que dans leur travail de prévention.

Il en résulte une qualité généralisée dans la gestion des violations et des agressions à l'école, ainsi que dans le travail de prévention scolaire. Un tel degré de qualité n'est pas encore garanti dans les établissements bernois.

En résumé, la norme grisonne est un instrument très utile, facile à utiliser et efficace, qui favorise la sensibilité, la sécurité et la clarté dans le traitement des comportements qui portent atteinte à l'intégrité. Ses effets bénéfiques sont confirmés par les réactions positives des utilisatrices et utilisateurs de différents niveaux hiérarchiques.

Une application cohérente de la norme permet aux écoles de prendre des mesures préventives ciblées et de garantir une gestion professionnelle des comportements déviants. Ces mesures sont essentielles pour créer un environnement d'apprentissage dans lequel le corps enseignant, les directions des écoles et les élèves se sentent protégés et soutenus.

Il est judicieux et nécessaire par conséquent d'instaurer et d'appliquer la norme grisonne dans les écoles bernoises, afin de lutter efficacement contre la violence croissante et d'améliorer durablement la gestion des violations de l'intégrité.

L'instauration de la norme soulagerait les écoles bernoises, en particulier les directions et le corps enseignant.

Motivation de l'urgence : une application cohérente de la norme permet aux écoles de prendre des mesures préventives ciblées et de garantir une gestion professionnelle des comportements déviants. Ces mesures sont essentielles pour créer un environnement d'apprentissage dans lequel le corps enseignant, les directions des écoles et les élèves se sentent protégés et soutenus.

Il y a donc urgence à instaurer et à appliquer la norme grisonne dans les écoles bernoises, afin de lutter efficacement contre la violence croissante et d'améliorer durablement la gestion des violations de l'intégrité.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif (art. 87 et 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC], ainsi qu'art. 12 et 12a de la loi sur l'école obligatoire [LEO]). Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive, pour laquelle le Conseil-exécutif dispose donc d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités d'accomplissement du mandat. Il appartient au Conseil-exécutif de décider en dernier ressort.

La motionnaire invite à appliquer la norme grisonne dans les écoles bernoises, afin de lutter efficacement contre la violence et d'améliorer durablement la gestion des violations de l'intégrité dans le milieu scolaire.

Le Conseil-exécutif partage l'avis de la motionnaire selon lequel la violence à l'école, quel que soit son type et sa forme, ne doit pas être tolérée. Un climat non violent est indispensable pour garantir le développement sain et la réussite des élèves à l'école. Il est également intolérable que des enseignantes et enseignants soient exposés à de la violence dans le milieu scolaire.

Le Conseil-exécutif est d'avis que le sujet de la violence, en particulier celui de la prévention de la violence, doit faire l'objet d'un large plan d'action au sein des écoles bernoises. Les points suivants énumèrent ce qui a déjà été mis en place dans les écoles bernoises :

À l'école obligatoire, l'enseignement se base sur le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand (PER). Dans ce cadre, l'école transmet des contenus sur la promotion de la santé, en particulier concernant le bien-être physique et psychique. D'autres thèmes tels que la violence physique ou psychique peuvent aussi être abordés en cours.

La capacité à résoudre des conflits et la gestion de la diversité sont des compétences transversales centrales qui sont inscrites dans les plans d'études (p. ex. NMG.10.1). La prédominance de ces compétences dépend en grande partie de l'environnement familial et social de l'enfant, adolescente ou adolescent. Ces compétences sont développées dans le contexte scolaire. D'une part, elles sont valorisées et élargies au quotidien dans le cadre social de l'école ; d'autre part, l'enseignement offre la possibilité de les consolider, grâce à un travail approfondi sur des contenus spécifiques.

À l'école, les élèves apprennent :

- à formuler des critiques de manière adaptée, claire et convenable, d'accepter la critique et de remettre en question leur propre point de vue ;
- à mettre en application les formes et les processus de gestion constructive des conflits ;
- à chercher un consensus et à en reconnaître un dans une situation de conflit ;
- à garder la tête froide et à chercher de nouveaux moyens de résolution dans des situations de conflit qui s'enlisent ; si nécessaire, à demander l'aide d'une tierce personne ;
- à recourir à l'aide mise à disposition par l'école et à accepter l'usage d'instruments visant à résoudre les conflits sans avoir recours à la violence.

Les enseignantes et enseignants peuvent aujourd'hui déjà travailler avec divers services au sujet de la violence. Par exemple, dans le cadre du cours de prévention à l'école, la Police cantonale bernoise propose aux classes de 9H et, dans la partie germanophone du canton, aux classes de 7^e année un module consacré à la violence à l'école et durant les loisirs ou encore, pour les classes de 11H et de 9^e année, une offre sur les crimes de haine, le (cyber)harcèlement et la violence sexualisée.¹ Ce module informe sur les bases légales ainsi que sur les différentes possibilités d'action et accorde la priorité à des valeurs centrales telles que l'empathie, le respect et la tolérance. Il indique également les services d'aide disponibles.

Cette offre s'adresse également aux parents et représentants légaux. En outre, le service de conseil en matière de sécurité de la Police cantonale bernoise propose aux écoles ou au corps enseignant des offres personnalisées. Les écoles peuvent aussi avoir recours aux offres du Schweizerisches Institut für Gewaltprävention² ou mettre en œuvre des projets pour la paix³.

¹ Prévention dans les écoles

² Schweizerisches Institut für Gewaltprävention (SIG) (sig-online.ch)

³ P. ex. avec le programme « Peacemaker » ([Peacemaker - NCBI Suisse](http://Peacemaker-NCBI-Suisse)) ou en rejoignant l'équipe œuvrant pour la communication non violente ([GfK und Schule - gfk-biel Webseite](http://GfK-und-Schule-gfk-biel-Webseite)), en allemand uniquement)

La Police cantonale apporte une contribution précieuse à la prévention de la violence et à la désescalade des conflits dans les écoles. Elle sensibilise les enseignantes et enseignants dans le cadre de la formation initiale et continue dans le domaine de la violence et indique les possibilités de prévention et d'action adaptées. En collaboration avec la Direction de l'instruction publique et de la culture, elle a élaboré des conseils en matière de prévention, de détection précoce et de résolution des processus menant à la violence dans le cadre de la thématique des situations d'urgence et de crise dans les écoles⁴. Ce document fait partie intégrante de l'offre de la boussole de crise⁵. Cet outil, qui est similaire à l'instrument « norme grisonne », a l'avantage d'être numérique. Il a été développé spécialement pour le domaine de la formation. Cette « boussole » numérique constitue une aide à la prévention, mais peut aussi être utilisée en cas d'intervention et de travail consécutif à une urgence, à une menace ou à une crise. De nombreuses écoles du canton de Berne possèdent une licence pour l'application Boussole de crise et ont ainsi accès aux outils disponibles dans ce domaine. Le service de conseil en matière de sécurité de la Police cantonale bernoise soutient en outre les écoles ou les enseignantes et enseignants individuellement si besoin. Par ailleurs, les campagnes telles que « Bern schaut hin »⁶ et les mesures de sensibilisation de la Police cantonale bernoise contre la violence domestique contribuent à une diminution de la violence dans le milieu scolaire.

L'exposition itinérante « Stärker als Gewalt / Plus fort que la violence » présente aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes comment sortir des schémas violents et propose des offres de soutien.

Enfin, de nos jours, au moins 90 % des élèves scolarisés à l'école obligatoire ont accès au travail social en milieu scolaire.⁷ Les travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire sont des interlocutrices et interlocuteurs clé dans les écoles pour tout ce qui a trait à la prévention de la violence, à la promotion de la santé et à la détection précoce des situations problématiques. Ils travaillent au sein d'une structure institutionnalisée avec les directions d'école et le corps enseignant et proposent de l'aide aux élèves en cas de crises et de problèmes sociaux.

Du point de vue du Conseil-exécutif, l'école contribue déjà au travail de gestion et de prévention de la violence. La Direction de l'instruction publique et de la culture se dit prête à faire connaître cet autre outil aux écoles.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion et de la classer.

Destinataire

– Grand Conseil

⁴ [Recommandations aux établissements de formation](#)

⁵ [BOUSSOLE DE CRISE® – pour le secteur de l'éducation](#)

⁶ « Bern schaut hin » – ensemble contre le sexisme et la queerphobie (en allemand uniquement)

⁷ Chiffres clés du travail social en milieu scolaire 2022-2023 : [Travail social en milieu scolaire](#).